

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERSEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 19
Présents : 17
Absents : 0
Pouvoirs : 2
Date de la convocation :
02/10/2026

DELIBERATION n° 2026-77

*L'an deux mille vingt-Six,
Le 8 Octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses
séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

Présents :

Mesdames BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

Messieurs BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :**Mandants**Mme APARICIO Elsa
Mr GUIBERT Antoine**Mandataires**Mme CONSTANTIN Corinne
Mr BESSIERE Michel**Secrétaire de séance : Madame CONDAMINE Christiane****FOND DE CONCOURS
Renforcement ossature toiture Salle Polyvalente**

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Avant-Monts du 29 juin 2026

Vu le projet de permettre de placer des panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente (étude + renforcement ossature) – devis Constant Padilla

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la CCAM a mise en place une aide (fond de concours) pour les communes afin de les aider dans leurs investissements.

Conformément à l'article L.5214-16 du CGCT, le montant total du fond de concours ne pourra excéder 53 679 € TTC assurée, hors subventions, par la Commune.

Monsieur le Maire indique que ce projet constitue un investissement à long terme pour la commune. Il permet de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement des bâtiments publics et de limiter leur dépendance à l'évolution future du prix de l'électricité. Enfin, la réalisation de ce projet permettrait à la commune d'affirmer son engagement en faveur d'une gestion responsable de son patrimoine et de montrer l'exemple en matière de transition énergétique.

DEPENSES en euros			RECETTES en euros		
Article	Libellé	Montant TTC	Article	Libellé	Montant TTC
2135		45 185,74	13251	Auto financement	23 912,87
2135		2 640,00	13251	Fond de concours / CCAM	23 912,87
TOTAL		47 825,74			47 825,74

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 19 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE le projet suscité.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches d'aide financière auprès de la communauté de communes des Avants Monts

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires l'exécution de cette décision.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 8 Octobre 2026

Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Christiane CONDAMINE